

MODIFICATIONS APPORTEES AU PROSPECTUS DE CARMIGNAC PORTFOLIO

UNE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

Luxembourg, le 22 octobre 2024

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Cher Actionnaire,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de « Carmignac Portfolio » (la « Société »).

Ce document est important et requiert votre attention. Cette lettre vous est adressée en votre qualité d'investisseur dans un des Compartiments de « Carmignac Portfolio » mentionné ci-dessous (chacun un « Compartiment »).

Pour toute question se rapportant au présent avis, veuillez consulter votre conseiller professionnel.

1. CHANGEMENTS APPORTES A LA DÉNOMINATION ET A LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT « EMERGING DISCOVERY »

L'appétit accru des investisseurs pour les pays asiatiques autres que la Chine, stimulé par l'essor des marchés émergents, a donné naissance à de nouvelles opportunités d'investissement.

Dans l'optique de tirer parti de cette évolution à long terme, la stratégie d'investissement du Compartiment « Emerging Discovery » sera modifiée afin de se concentrer sur les entreprises des marchés émergents d'Asie. Les investissements seront réalisés sans contrainte particulière en termes de secteur d'activité ou de capitalisation boursière. Le Compartiment investissait auparavant dans des petites et moyennes capitalisations issues des marchés émergents du monde entier, même si son exposition aux marchés émergents asiatiques (hors Chine) représentait déjà une part importante de ses actifs sous gestion (plus de 50% à fin juin 2024).

Le Compartiment « Emerging Discovery » sera renommé « Asia Discovery » en vue de refléter la réorientation géographique de sa stratégie d'investissement.



Le Compartiment changera d'Indicateur de référence au profit de l'indice MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40 compte tenu de la réorientation géographique de sa stratégie d'investissement. Le nouvel Indicateur de référence reflète la performance des petites, moyennes et grandes capitalisations des marchés émergents d'Asie, à l'exclusion de la Chine.

Les changements susmentionnés prendront effet au terme d'une période de préavis d'un (1) mois, le 22 novembre 2024. Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications ont le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais (sauf taxes eventuelles) dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis aux actionnaires.

2. AMELIORATION DES PROCESSUS ET DU CADRE ESG

Afin de renforcer notre proposition d'investissement durable, nous apportons quelques améliorations à nos processus et cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elles sont présentées dans les Annexes au Prospectus, qui contiennent également des informations sur les investissements durables et les caractéristiques environnementales et sociales des Compartiments.

Ces améliorations sont les suivantes :

- 1) Renforcement de nos objectifs climatiques pour les Compartiments « Grande Europe », « Emerging Patrimoine », « Emergents », « Investissement », « Patrimoine », « Sécurité », « China New Economy », « Grandchildren », « Human Xperience » et « Tech Solutions ».
- 2) Précisions supplémentaires quant à la manière dont les « obligations durables » sont prises en compte dans le calcul des investissements durables pour les Compartiments « Patrimoine » et « Sécurité ».
- 3) Précisions supplémentaires selon lesquelles les « émetteurs souverains et quasi souverains » sont exclus du processus de réduction de l'univers d'investissement pour les Compartiments « Patrimoine », « Sécurité » et « Emerging Patrimoine ».
- 4) Description plus détaillée de l'utilisation des produits dérivés pour le Compartiment « Long-Short European Equities ».
- 5) Description modifiée de la manière dont les produits dérivés sont utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable pour les Compartiments « Grande Europe », « Emergents », « Grandchildren » et « Human Xperience ».

Les changements susmentionnés visent à améliorer le processus d'intégration ESG existant et n'ont aucune incidence sur les investissements actuels des Compartiments. L'introduction d'objectifs



climatiques au sein des portefeuilles permettra d'investir à l'avenir dans des actions d'entreprises affichant une trajectoire positive en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les changements susmentionnés interviendront à la date de publication du prospectus, le 22 octobre 2024. Les Actionnaires sont informés au moyen d'un avis aux actionnaires.

3. OPTIMISATION DU COMPARTIMENT « LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES »

L'effet de levier attendu du Compartiment « Long-Short European Equities » est porté à 500% (contre 200% précédemment), afin d'autoriser l'utilisation de stratégies d'options sur actions à court terme, principalement à des fins de couverture.

Un effet de levier plus élevé n'implique pas nécessairement un risque plus élevé dans le Compartiment, mais reflète plutôt une augmentation de l'exposition notionnelle brute des transactions dérivées combinées. Cela s'explique par le fait que l'effet de levier est calculé sur la base de la somme des valeurs notionnelles de chaque transaction dérivée, sans aucune compensation.

Par ailleurs, le Compartiment « Long-Short European Equities » pourra à l'avenir investir dans des swaps de rendement total (Total Return Swaps) à des fins d'exposition ou de couverture. L'exposition aux swaps de rendement total devrait représenter 30% de l'actif net du Compartiment. Elle pourra s'établir à des niveaux supérieurs sans toutefois dépasser 60% de l'actif net.

Ces changements sont soumis à une période de préavis et entreront en vigueur le 22 novembre 2024.

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification ont le droit de demander le rachat de leurs actions sans frais (sauf taxes eventuelles) dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.

Veuillez noter que des copies du dernier prospectus applicable et des Documents d'Information Clé modifiés des Compartiments concernés sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et sur Internet à l'adresse suivante : www.carmignac.com. Les valeurs liquidatives sont publiées sur les sites www.carmignac.com et www.fundinfo.com. Meilleures salutations,

Mark DENHAM Président du Conseil d'administration



ISIN:

Article 1: A EUR Acc (LU0336083810), A USD Acc Hdg (LU0807689582), F EUR Acc (LU0992629740) USD Acc Hdg (LU0992630169)*, FW EUR Acc (LU1623762256)*, FW GBP Acc (LU0992630086)* I EUR Acc (LU2420651155)*, IW EUR Acc (LU2420651239)*, IW GBP Acc (LU2427320499)* IW USD Acc (LU2427320572)*

Article 2 : Tous les ISIN des compartiments suivants : Grande Europe, Emerging Patrimoine, Emergents, Investissement, Patrimoine, Sécurité, China New Economy, Grandchildren, Human Xperience, Tech Solutions, Long-Short European Equities

Article 3 : A EUR Acc (LU1317704051); E EUR Acc (LU1317704135)*; F EUR Acc (LU0992627298); F CHF Acc Hdg (LU0992627371)*; F GBP Acc Hdg (LU0992627454)*; F USD Acc Hdg (LU0992627538)*

* Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Service financier pour la Belgique : CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg